



Regroupement des Organismes
de Bassins Versants du Québec

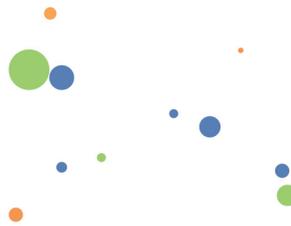


Aller-Retour

Vers le partage du savoir
citoyen pour la gestion de
l'eau

Projet Aller Retour 2011 vers le
partage du savoir citoyen pour la
gestion de l'eau

Recommandations aux OBV du
Québec



Les participants au Projet Aller Retour 2011:

- Audrey de Bonneville (OBV Côte-du-Sud)
- Julie Drolet (COBAMIL)
- Marie-Hélène Cauchon (OBVHCN)
- Jean-François Ricard (CAPSA)
- Nicolas Hamelin (OBV de la Capitale)
- Antoine Verville, accompagnateur (ROBVQ)

Table des matières

Mise en contexte	1
Méthodologie	1
Activité Aller	1
Séjour à l'étranger	2
Costa Rica	2
Nicaragua	2
Bilan	2
Activité retour	3
Transfert d'expérience : Rendez-vous des OBV	3
Historique et évolution des concepts	3
La gestion participative dans le cadre proposé par l'état	3
Rapport Beauchamp	3
Politique nationale de l'eau	4
Cadre de référence pour les OBV	4
Retour sur les concepts de base	4
Gestion intégrée de l'eau par bassin versant	4
Organismes de bassins versants (OBV)	5
Gouvernance participative	5
De nouveaux concepts	6
Spectre de la participation	6
Transfert d'échelle ou « escalamiento »	6
Planification sociale de l'eau	7
Rôle de facilitateur de l'OBV	7
Constats : de la théorie à la pratique	8
La participation citoyenne	8
Le ou les rôles de l'OBV	8
La gestion intégrée de l'eau par bassin versant	8
Recommandations	9
Recommandations générales	9
1. Concevoir le PDE comme un ensemble d'outils et de stratégies plutôt que comme un simple document	9
2. Faire jouer un rôle de facilitateur à l'OBV	12
3. Intégrer les réflexions et proposer des outils sur la planification sociale	13
Recommandations spécifiques	14
1. Portrait	14
2. Diagnostic	14
3. Enjeux	15
4. Orientations, Objectifs, Plan d'action	15
5. Dépôt du PDE au ministère	16
6. Mise en œuvre	17
7. Suivi et évaluation	18
Conclusions	18
Bibliographie	19
Annexe 1 : Exemples de fiches thématiques de projets	20

1. Mise en contexte

Le présent document fait bilan du «Projet Aller-Retour 2011 vers le partage du savoir citoyen pour la gestion de l'eau». La seconde édition du programme, initié par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), s'est déroulée au Costa Rica et au Nicaragua au mois de juin dernier. Cette année encore, six représentants du réseau ont pu prendre part à cet échange d'expériences professionnelles. Les principaux objectifs du projet furent de répertorier et d'évaluer les initiatives de participation citoyenne mises de l'avant par les OBV dans le cadre du processus de gouvernance de l'eau afin de les diffuser aux membres du ROBVQ; de diffuser l'expérience québécoise de gouvernance participative et de gestion intégrée de l'eau à l'international et d'acquérir des outils et des mécanismes d'implication du citoyen en matière de gestion de l'eau à partir des expériences vécues à l'international.

Ce document présentera d'abord la méthodologie retenue par le groupe de travail du projet Aller Retour. En second lieu, un historique de différents concepts liés à la participation citoyenne pour la gestion de l'eau sera présenté. Il servira de base pour établir ensuite les constats des participants au projet Aller Retour. Finalement, des recommandations générales et spécifiques seront formulées aux OBV québécois afin de consolider ou améliorer leurs pratiques en matière de participation citoyenne. Ce document se veut complémentaire aux conclusions apportées par le groupe du Projet Aller Retour Brésil 2010 et vise à enrichir la boîte à outils sur la participation citoyenne, un outil interactif développé par le ROBVQ pour ses membres.

2. Méthodologie

Ce chapitre présente les étapes de déroulement du Projet Aller Retour, échelonnées sur près d'un an, soit : la sélection des participants; l'activité pré-départ (Aller); l'échange en Amérique centrale; l'activité bilan; la fin de semaine Retour et le retour d'expériences lors de la présentation finale au Rendez-vous des OBV à l'automne 2011.

2.1. *Activité Aller*

D'abord, le processus de sélection des candidats s'est amorcé au début de l'hiver 2011. Tous les employés et administrateurs d'organismes de bassins versants âgés de 18 et 35 ans ont été invités à déposer leur candidature auprès du ROBVQ à partir du mois de janvier. L'annonce des participants retenus s'est effectuée au mois de février.

Une fois la sélection faite, les participants se sont rencontrés à Québec au mois de mars pour la première rencontre du groupe de travail soit pour l'activité Aller. Cette rencontre de deux jours fut un atelier de préparation à l'échange et de réflexion organisé par le ROBVQ en collaboration avec les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). Les deux jours de formation ont permis aux participants de faire connaissance, de se familiariser avec les objectifs du projet, de découvrir les pays d'accueil, de prendre connaissance du déroulement de l'échange et de se fixer des objectifs personnels et de groupe. Deux participantes du projet Aller-Retour Brésil 2010 ont présenté à la nouvelle cohorte de participants les recommandations faites suite au premier projet. LOJIQ a offert un atelier sur l'échange interculturel afin de bien préparer les participants à ce type d'échange.

C'est lors de l'activité Aller que les participants ont précisé le choix de différentes thématiques nécessitant une recherche préparatoire en vue des activités subséquentes. Le groupe a aussi misé sur la réalisation d'outils de diffusion tels que des fiches thématiques (Annexe 1) afin de présenter aux partenaires dix différents types d'expertise développés par les OBV du Québec.

2.2. Séjour à l'étranger

La mission à l'étranger s'est déroulée en deux étapes. La première semaine a été consacrée à la visite du centre de recherche *Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza* (CATIE). La semaine suivante, les participants se sont déplacés au Nicaragua afin de rencontrer une organisation de bassin versant ayant participé au projet Focuecas II, dirigé par le CATIE.

Costa Rica

Peu de temps après l'arrivée au Costa Rica, les participants ont été pris en charge par M. Jorge Faustino Manco, Ph.D responsable du programme de gestion territoriale des ressources hydriques et de la biodiversité et par Mme. Laura Benegas, M.Sc du CATIE. Une présentation du centre de recherche ainsi que du projet Focuecas II a été faite. Les participants ont pu échanger avec des chercheurs travaillant sur le thème de la gestion de l'eau et sur des thèmes environnementaux. Finalement, les participants ont réalisé une présentation du modèle de gestion de l'eau québécois aux étudiants et chercheurs intéressés du CATIE.

Centro agronómico tropical de investigación y enseñanza (CATIE)



Nicaragua

La semaine suivante, les participants se sont déplacés au Nicaragua afin de visiter un projet pilote du projet Focuecas II, soit celui de Jucuapa. Sur place, ils ont été reçus par M. Hans Kammerbauer, Ph.D. et Nestor Castellón M.Sc, responsables du projet au Nicaragua. Les participants ont pu rencontrer les principaux acteurs de ces projets et rencontrer les populations vivant dans ces bassins.

Les participants lors d'une visite terrain avec des employés de la municipalité de Matalgalpa



2.3. Bilan

Afin de compiler toutes les informations reçues pendant la mission, deux jours ont été consacrés à la tenue d'un bilan. Les participants ont alors pu mettre en commun les connaissances nouvelles acquises et poursuivre la réflexion amorcée depuis le début de l'échange. Une série de recommandations a été formulée afin d'améliorer la gestion participative faite par les OBV québécois.

2.4. *Activité retour*

L'activité Retour s'est tenue sur le territoire de la communauté innue d'Essipit du 16 au 18 septembre 2011. Les participants au projet se sont rencontrés afin de discuter des apprentissages de chacun quant à leur participation au projet. La rencontre leur a aussi permis d'élaborer le présent document de recommandations du projet Aller-Retour 2011 et de planifier le transfert d'expérience vers les OBV québécois.

Les participants lors de l'activité Retour, à Essipit



2.5. *Transfert d'expérience : Rendez-vous des OBV*

Les propositions formulées suite à l'échange ont été présentées dans le cadre des activités régulières du ROBVQ lors du Rendez-vous des OBV d'octobre 2011 au Mont-Tremblant. Ces recommandations auront aussi servi à alimenter le ROBVQ pour l'élaboration de sa boîte à outils sur la participation citoyenne et pour l'accompagnement des OBV pour la réalisation de leur PDE.

3. Historique et évolution des concepts

3.1. *La gestion participative dans le cadre proposé par l'état*

La participation citoyenne est un aspect essentiel de l'approche québécoise en matière de gestion de l'eau et même une condition à l'octroi de financement par le MDDEP aux OBV. Le cadre proposé par l'État, tel qu'énoncé dans le rapport Beauchamp (2000), la Politique nationale de l'eau (2002) ainsi que le cadre de référence aux OBV (2004), fait d'ailleurs référence, à maintes reprises, à l'importance que revêt la participation publique pour le succès de la mise en œuvre de la GIEBV. Un retour sur ce cadre peut nous éclairer sur les raisons qui ont poussé le Québec à se tourner vers un mode de gestion participative.

Rapport Beauchamp

Le rapport Beauchamp, issu d'une vaste consultation publique qui s'est tenue en 1999, a donné naissance à la GIEBV telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ce rapport identifiait les grands problèmes qui touchent l'eau au Québec, qui peuvent se résumer au caractère sectoriel de la gestion ainsi qu'à l'existence de conflits quant aux usages de la ressource, et proposait des solutions pour y remédier. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) se présentait comme la solution permettant d'affronter ces problèmes.

Le rapport révélait les grands principes de la future approche en matière de gestion de l'eau et annonçait le rôle qu'auraient à jouer les organismes de bassins versants. Le nouveau modèle de gestion devait refléter la multiplicité des usages de l'eau tout en amenant les acteurs de l'eau, dont les citoyens, à se sentir imputables face à la ressource. Selon ce rapport, la responsabilisation des acteurs de l'eau ne pouvait se faire sans leur participation à la gestion de l'eau.

Dans le modèle québécois de la GIEBV, la concertation est présentée comme la solution

permettant de concilier les usages et de gérer la ressource de façon coordonnée. Selon le rapport Beauchamp, cette concertation se réalise en réunissant autour d'une même table les acteurs de l'eau du territoire, ces derniers faisant référence à l'État, aux élus locaux, aux citoyens, aux associations, ainsi qu'aux usagers industriels, agricoles et touristiques. Le succès de la concertation réside dans la capacité de l'OBV à faire participer ces acteurs et à les amener à établir un consensus sur la stratégie à adopter.

Politique nationale de l'eau

La Politique nationale de l'eau, adoptée en 2002, respecte les grandes lignes du rapport Beauchamp, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne. D'ailleurs, Bernard Landry, alors premier ministre du Québec, déclarait que la nouvelle gouvernance de l'eau « ne se fera pas sans une plus grande participation citoyenne à la gestion » (Gouvernement du Québec, 2002). La nouvelle politique annonçait également que lors de la mise en œuvre de la GIEBV, l'ensemble de la société serait interpellée à participer à l'élaboration des plans d'action. La population aura l'occasion de s'impliquer dans les choix de mesures de protection, de restauration et de mise en valeur des ressources hydriques.

Cadre de référence pour les OBV

À la suite de l'adoption de la Politique nationale de l'eau, les organismes de bassins versants ont vu le jour afin de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, ou se sont vu confier ce nouveau mandat. Pour appuyer ces nouveaux organismes, le Ministère de l'Environnement a publié en 2004 un cadre de référence visant à guider les OBV dans leur nouvelle mission. Selon ce document d'orientation, la participation de la population est un incontournable auquel doivent sans faute se soumettre les OBV. D'ailleurs, le document fait part des deux fondements qui doivent guider les OBV :

1. Une prise de décision participative pour l'élaboration et la mise en œuvre des solutions soutenables de gestions retenues par les acteurs de l'eau du bassin versant
2. Une information de qualité basée sur des données scientifiques fiables de façon à favoriser la prise de décision concernant les ressources.

Les OBV ont pourtant tendance à mettre l'accent sur le deuxième point, soit la recherche de données scientifiques, au détriment de la participation citoyenne. Or, le premier mandat est « d'élaborer le Plan directeur de l'eau (PDE) en informant et en faisant participer la population » (Ministère de l'Environnement, 2004).

3.2. Retour sur les concepts de base

Un retour sur les documents qui encadrent la GIEBV au Québec peut nous aider à comprendre pourquoi le Québec a misé sur la participation citoyenne. Maintenant, un regard sur les définitions qui sont données à la GIEBV, à l'OBV ainsi qu'à la gouvernance participative rappellera de quelle façon cette gestion participative doit se mettre en œuvre.

Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La GIEBV est apparue devant le constat qu'un ensemble d'acteurs ont un impact sur les ressources en eau et qu'à l'inverse, celles-ci peuvent avoir une incidence sur leur activité ou leur

qualité de vie. L'adoption d'une approche holistique et écosystémique s'est ainsi révélée comme étant la meilleure solution permettant la préservation ou la restauration des ressources hydriques, ainsi qu'une meilleure conciliation des usages de l'eau. La GIEBV implique la coordination horizontale (entre les intervenants d'un même territoire) et verticale (du gouvernement au citoyen) des acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau ainsi qu'une gestion à l'échelle d'une unité géographique correspondant au bassin versant. Dans ce modèle, le citoyen constitue un acteur de l'eau au même titre qu'une municipalité, une industrie ou un producteur agricole. À l'instar de ces derniers, il peut avoir un impact sur la ressource ou subir les conséquences de son altération. Dans cette optique, les citoyens doivent prendre part au processus de concertation inhérent de la GIEBV.

Organismes de bassins versants (OBV)

L'OBV est la structure administrative ayant la responsabilité de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Il a comme mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme » (Loi sur l'eau, 2009).

Les acteurs de l'eau, incluant les citoyens, doivent ainsi participer à la GIEBV et il en revient à l'OBV de s'assurer qu'ils ont l'occasion de prendre part au processus décisionnel et que leurs intérêts et préoccupations sont pris en compte. Pour permettre cette gouvernance de type participative, les OBV peuvent opter pour différentes approches, dont les tables de concertation et les consultations publiques.

Gouvernance participative

Au Québec, la permanence de l'OBV n'a pas la responsabilité de mettre en œuvre le plan d'action issu du PDE, mais plutôt de coordonner son élaboration ainsi que sa réalisation. Le succès du plan d'action dépend par conséquent de la mobilisation de la société civile. Or, pour que les acteurs de l'eau souhaitent s'engager à concrétiser certaines actions, il importe qu'ils aient eu l'occasion de s'approprier le processus et que leurs intérêts et préoccupations soient considérés dans le PDE. La participation des citoyens doit donc s'amorcer dès le début du cycle d'élaboration du PDE.

La gouvernance participative peut donc être considérée comme mode de gouvernance démocratique qui permet à tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant de participer au processus décisionnel de façon à susciter un engagement et à responsabiliser la société civile.

Plusieurs raisons justifient l'importance de la gestion participative dans le cadre de gestion des ressources en eau au Québec (Vescovi, 2010). En plus de favoriser la mobilisation, la gestion participative peut permettre à l'OBV de bien comprendre le territoire et de demeurer à l'affût des enjeux qui interpellent les citoyens. L'organisme pourra ainsi profiter de l'effet de popularité de certains thèmes. La participation des citoyens peut également accroître l'acceptabilité des décisions prises dans le cadre du PDE grâce au caractère transparent de la démarche. En outre, puisque le processus décisionnel s'appuie sur la concertation de tous les acteurs de l'eau, les décideurs seront davantage redevables aux citoyens, ces derniers ayant collaboré à la recherche de solutions. Enfin, la consultation des citoyens peut créer une plate-forme facilitant la sensibilisation et l'éducation de la population.

3.3. De nouveaux concepts

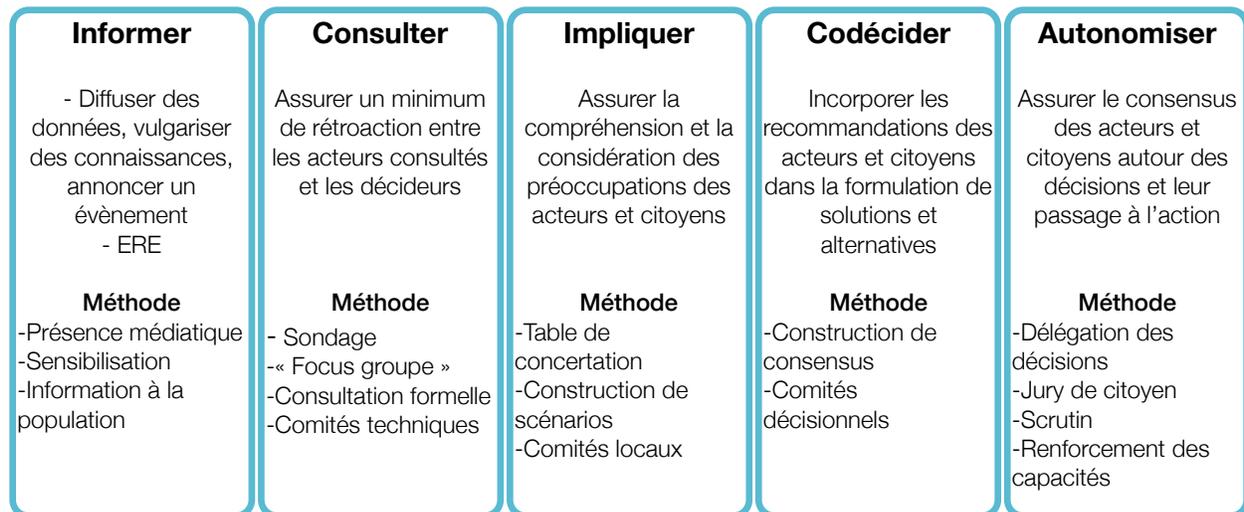
De nombreux concepts sont souvent associés, dans la littérature, à un mode de gouvernance de type participatif. La compréhension de ces concepts, nouveaux pour certains, peut guider les OBV dans leurs démarches visant à accroître la place du citoyen dans leurs activités.

Spectre de la participation

La participation citoyenne peut prendre diverses formes : elle peut requérir une implication limitée du citoyen ou encore, elle peut lui demander un fort engagement. Nous pouvons ainsi placer la participation citoyenne sur un spectre où, de la gauche vers la droite, le citoyen assume une responsabilité de plus en plus grande (voir figure 1).

Étant donné qu'il est demandé aux OBV d'impliquer les citoyens de façon à les rendre imputables face à la ressource, l'OBV doit planifier ses interventions de façon à atteindre la dernière étape du spectre, soit l'autonomisation. Or, il est impossible d'y parvenir sans avoir au préalable établi un contact avec la population.

Figure 1 : Le spectre de la participation citoyenne



Source : Adapté de Dore et al., 2010

Transfert d'échelle ou « escalamiento »

La gestion participative implique une approche de type ascendante (bottom-up), c'est-à-dire que le processus décisionnel s'amorce à la base de la société, à un niveau local. Or, en tant qu'OBV, comment pouvons-nous nous assurer que des initiatives locales aient un écho dans l'ensemble d'un bassin versant ? Nos confrères et consœurs du Costa Rica et du Nicaragua se basent sur le principe d'escalamiento ou de « transfert d'échelle ». On peut parler de transfert vertical, qui est de nature essentiellement institutionnelle, et de transfert horizontal, qui est plutôt géographique (Carcamo Ardon, 2008).

En ce qui concerne le transfert vertical, les initiatives des organismes locaux gravissent les paliers décisionnels jusqu'à s'institutionnaliser alors que pour le transfert horizontal, les initiatives locales se propagent vers d'autres acteurs de la communauté. Notons que le transfert d'échelle vertical peut évidemment amener un transfert horizontal et vice versa. Plusieurs facteurs peuvent faciliter le

transfert d'échelle :

- Les acteurs locaux et les institutions ont les compétences et connaissances requises pour s'impliquer dans la gestion de l'eau
- L'OBV a une connaissance du contexte politique et législatif en lien avec l'eau
- L'OBV fait connaître ses succès
- L'OBV développe des alliances stratégiques
- L'OBV informe et sensibilise les citoyens et acteurs de l'eau
- Les options techniques proposées par l'OBV sont accessibles pour tous
- Les efforts investis par l'OBV dans l'acquisition de connaissance répondent aux besoins des citoyens et acteurs de l'eau

Planification sociale de l'eau

Selon la définition tirée du *Guide pratique de l'acceptabilité sociale* (Caron-Malenfant et Conraud, 2009), la planification sociale est un :

« Processus qui permet de prendre en compte la dimension sociale dans la planification [du Plan directeur de l'EAU (PDE)], directement à partir des données provenant d'une enquête de perceptions et du milieu. Pour un [OBV désireux de mettre en oeuvre un Plan d'action], l'avantage du processus est de baser ses initiatives sur la réalité telle que perçue par les communautés, lui permettant de se concentrer sur les initiatives qui créent une véritable valeur ajoutée. »

Ce type de planification demande de pousser plus loin les processus consultatifs en place actuellement (consultation publique ou participation à une table de concertation). Elle favorise l'harmonisation entre les besoins réels d'une communauté, les actions à réaliser et les capacités des communautés à les réaliser.

Rôle de facilitateur de l'OBV

« Faciliter veut dire "rendre facile". Celui qui facilite est celui qui permet aux autres d'exécuter facilement des tâches. Le facilitateur réfléchit sur des procédures et des structures qui permettent au groupe de rassembler toutes ses idées, de les organiser et de décider d'une démarche à suivre basée sur un consensus et un engagement commun. » (FAO, 2005)

À la lumière de cette définition, le modèle de gestion de l'eau au Québec devrait-il laisser plus de place au rôle de facilitateur des OBV? Par ce rôle, l'OBV agit à titre de coordonnateur des acteurs locaux, de gestionnaire des connaissances, de stimulateur du milieu. L'OBV devient une courroie de transmission de connaissances, nécessaire à la réalisation de projet; un engrenage initiant un mouvement social qui entraînera des répercussions en lien avec la ressource « eau ». L'OBV devient le « pilier » de la gouvernance participative en matière de gestion de l'eau pour un territoire.

L'OBV est à l'écoute des souhaits des acteurs du territoire et s'assure que ces derniers aient les outils pour qu'ils puissent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

4. Constats : de la théorie à la pratique

Tous ces concepts et définitions théoriques sont maintenant mis en application, à des niveaux très variables, par les OBV du Québec. La participation au Projet Aller-Retour 2011 a permis d'amorcer une analyse, bien que non exhaustive, de l'état de la mise en pratique de certains de ces concepts et d'en tirer des constats ou généralisations sur le fonctionnement de la gestion de l'eau au Québec.

4.1. La participation citoyenne

Premièrement, la «notion» de citoyen n'est pas équivalente pour chacun des OBV. Dans certains cas, la légitimité même du citoyen n'est pas reconnue dans la structure de l'OBV. Le citoyen doit souvent (voire obligatoirement) représenter un groupe communautaire pour siéger à la table de concertation. Dans d'autres cas, toute personne est admise, qu'elle soit morale ou physique.

Actuellement, la participation citoyenne au sein des OBV du Québec se situerait presque essentiellement au niveau de la mise en œuvre du PDE (réalisation d'actions et de projets) plutôt qu'être également en «amont» lors du processus démocratique de planification de la ressource hydrique (gouvernance participative). Selon le cadre de référence, les OBV sont tenus de réaliser des consultations publiques à différents moments de l'élaboration du PDE. Les consultations publiques sont un «moyen» de faire participer la population dans un processus de gouvernance participative. Il en existe assurément d'autres. Nous constatons que certaines consultations publiques ont pris une tangente plus «informative» que «consultative». Cette forme de participation n'est peut-être pas adaptée à toutes les réalités du Québec et empêche, en quelque sorte, une mobilisation du citoyen.

4.2. Le ou les rôles de l'OBV

Même à ce niveau, il existe des nuances perceptibles dans les modes de fonctionnement des OBV du Québec. Dans certains cas, l'OBV se définit comme étant une table de concertation. Pourtant, une table de concertation n'est-elle pas simplement un moyen, un outil pour atteindre des objectifs déterminés? Dans d'autres cas, les OBV se positionnent (consciemment ou non) en tant qu'experts de certains volets de la gestion de l'eau. Cette image «d'expert» vient-elle influencer la perception des acteurs participant au processus de planification? Le mandat de coordination de la gestion de l'eau d'un territoire implique obligatoirement la notion de centralisation de l'information d'où découle le rôle ou la perception «d'organisme ressource» pour les intervenants. Néanmoins, de ce mandat n'en résulte-t-il pas également un rôle de facilitateur? En ce sens, est-ce que le réseau des OBV possède actuellement les outils et la formation pour remplir un tel rôle?

À la lumière de nos analyses, nous ne croyons pas qu'actuellement les OBV disposent, connaissent, maîtrisent ou utilisent des outils concrets de planification sociale. La tendance est présentement à adopter une planification «scientifique» de la ressource eau et ce, probablement en raison de la formation de la permanence et des administrateurs d'OBV ainsi qu'en raison des demandes ministérielles.

Finalement, on constate qu'il existe globalement peu de synergie financière et opérationnelle dans les organisations susceptibles d'avoir un intérêt, un mandat ou une mission concernant l'eau. On pourrait dire qu'il existe un certain «individualisme corporatif» au niveau de la ressource hydrique au Québec. Existerait-il également au sein du regroupement des OBV?

4.3. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Depuis maintenant plus d'une décennie, les OBV travaillent avec acharnement à faire avancer la cause de la GIEBV au Québec. Il aura fallu une implication constante des artisans de la gestion de

l'eau (à toutes les échelles) et donc, une demande croissante en ressources humaines et financières. L'OBV, en tant qu'organisme responsable de la coordination de la gestion de l'eau d'un territoire donné, manque souvent de recul et de perspective face à l'ensemble du processus de gestion de l'eau au Québec (et même quelquefois face à son propre mode de fonctionnement). Il existe effectivement actuellement peu ou pas de réels suivis de la démarche de la gestion intégrée de l'eau en général. Et lorsque ce suivi existe, il n'est pas nécessairement réalisé en étroite collaboration avec les acteurs de la GIEBV. En constatant l'immensité de certains territoires d'OBV, il faut admettre que l'échelle de travail n'est pas toujours très adaptée à la GIEBV ou même à la gouvernance participative. De ce fait, il est donc concevable que certains OBV tendent soit vers une recherche d'équité territoriale dans le partage des ressources (minimales) disponibles ou travaillent par « opportunisme » selon les occasions qui se présentent et ce, plutôt que de travailler dans une réelle priorisation selon les besoins du milieu.

En raison d'un flou existant entre le rôle d'un membre d'un conseil d'administration et de celui d'une table de concertation; en raison de directives vagues, mais limitatives n'ayant pas été élaborées entièrement par un processus consultatif et démocratique des acteurs eux-mêmes et provenant d'une instance gouvernementale; serait-il donc erroné de penser que la gestion de l'eau au Québec tend plus vers un mode de gestion de type « top-down » que « bottom-up » à l'échelle de la zone de gestion d'un OBV ?

Devant ces questionnements, si les OBV désirent poursuivre vers la gouvernance participative, il faudra indubitablement modifier certaines façons de faire.

5. Recommandations

Les recommandations ci-après présentées découlent des constats précédents. Elles sont issues des échanges et réflexions de notre groupe et doivent être considérées comme des suggestions, des idées et non pas comme un mode d'emploi pour changer nos pratiques de fond en comble. Elles se veulent être une introspection sur nos manières d'agir et sur les raisons de notre action.

5.1. Recommandations générales

1. Concevoir le PDE comme un ensemble d'outils et de stratégies plutôt que comme un simple document

Pour ne pas remettre en question la Loi (entendons ici son libellé concernant la mission et les mandats des OBV) ou encore remettre totalement en question le modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec, on devrait considérer le PDE comme un ensemble d'outils et de stratégies à mettre en place, plutôt que comme un document ou un livrable.

Le PDE doit-il être une fin en soi ?

Aujourd'hui, un PDE est considéré comme une fin en soi : faire un PDE devient le but ultime de tout OBV. Ainsi, on entendra souvent « où en êtes-vous dans votre PDE ? » ou « votre PDE a-t-il été déposé ? », « avez-vous terminé votre PDE ? ». Mais peu souvent les questions du style « comment arrivez-vous à mobiliser les acteurs de ce territoire autour d'un enjeu commun ? », « comment avez-vous utilisé les mécanismes de la concertation pour arriver à la mise en oeuvre de ce projet ? »

Un OBV, en raison de sa mission, doit faire un PDE, document livrable qui doit être rendu au MDDEP. Le cadre de référence évoquant la nécessité du recours à la concertation pour accomplir cette tâche, le dépôt du PDE sous-entend pour le MDDEP que la concertation des acteurs de l'eau a été faite. Cela devrait en effet être le cas, mais l'expérience nous montre que la réalité est très souvent différente.

Dans un autre aspect, le PDE est de plus en plus issu d'une course aux données scientifiques. Le document produit est conséquent, constitue une encyclopédie des connaissances, qui est peu lu en dehors de son processus d'approbation et qui est souvent inutile pour les acteurs d'un territoire précis. Les données scientifiques viennent simplement se superposer à un territoire de zone de gestion sans vraiment contribuer à la compréhension des territoires qui composent la zone.

Peut-on d'ailleurs définir un territoire seulement avec des données scientifiques? Ne faut-il pas aller plus loin, pour comprendre son histoire, sa vision, la manière dont ses habitants l'occupent et le développent? Un territoire est normalement caractérisé par la rencontre de deux portraits complémentaires, l'un scientifique et l'autre social (le modèle de PDE vulgarisé par le ROBVQ évoquait déjà ce portrait social sous le terme *perceptions*).

Bien des OBV ayant achevé la rédaction de leur PDE confirment que si l'existence de leur document et sa reconnaissance par le gouvernement du Québec leur donne quelque légitimité, ce document constitue rarement un outil dont la mise en œuvre est très efficace. En effet, la plupart des OBV et leurs membres utilisent leur PDE comme un ensemble de grands principes à mettre en œuvre pour améliorer l'état de la ressource sur leur territoire, auquel ils se réfèrent et non comme un outil « *pratico-pratique* » de gestion ou gouvernance au quotidien. C'est bien, mais si l'on se réfère aux constats précédents, ce n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs de notre mission et de nos mandats, tels qu'ils nous sont dévolus.

Il y a lieu de considérer que le PDE actuel n'est qu'une partie du travail que nous avons à accomplir et qu'il faut le compléter par d'autres outils si nous voulons que ce PDE ne soit pas une fin en-soi, mais plutôt un ensemble de moyens pour atteindre nos objectifs.

Le PDE, un ensemble de moyens vers...

Si nous considérons le PDE comme un ensemble de moyens, alors quelle est sa finalité?

Pour répondre à cette question, posons-nous en une autre : quelle est cette énergie qui permet aux personnes impliquées dans les OBV (membres, employés, bénévoles) de toujours avancer? C'est probablement la conviction que, par leur travail, ils contribuent à un changement de comportement de tous les acteurs de l'eau, du « simple » citoyen jusqu'aux instances municipales et gouvernementales, pour que ceux-ci intègrent dans leurs pratiques (ou politiques), une gestion pérenne et durable de l'eau.

Pour être cohérente, la finalité du PDE doit être exactement la même que celle de ceux qui participent activement à sa mise en œuvre. À titre d'OBV, nous n'aurons plus de travail quand tous les problèmes d'usages et de qualité de la ressource auront disparu et c'est donc ce que nous devons chercher à atteindre. Aujourd'hui, la rédaction et le dépôt du PDE sont l'aboutissement de notre travail, alors qu'il devrait s'agir d'un moyen d'atteindre notre objectif. Il ne s'agirait donc plus de produire ou de livrer à l'analyse gouvernementale un document. Le PDE se définirait alors

comme un ensemble d'outils et de stratégies, servant un objectif commun : la prise de conscience par les acteurs d'un territoire de ce qu'ils peuvent faire pour l'eau.

Cet outil, qui doit s'adapter aux différents territoires, doit être élaboré selon et par les communautés, et l'OBV doit disposer d'une stratégie qui lui est propre pour accompagner ces territoires dans leur démarche.

La structure actuelle du PDE n'est pas à remettre en question dans son fondement, même si des améliorations peuvent y être apportées (voir recommandations spécifiques). C'est d'abord la dimension sociale qui doit faire son entrée dans le PDE, à savoir quelles sont les représentations sociales, les relations entre les acteurs et les conflits potentiels.

C'est ensuite la nécessaire adaptabilité de ce PDE aux différents territoires de la zone qui doit être prise en compte, pour que les plans d'action élaborés par les communautés puissent satisfaire leurs besoins et leurs problématiques propres et que l'on assiste à une appropriation réelle de la stratégie.

Finalement, ce n'est pas tant le PDE qui est problématique dans la pratique actuelle, mais la manière dont nous l'utilisons.

La question des échelles

En considérant le PDE comme un moyen ou un ensemble de stratégies et non plus comme un livrable, il est inévitable d'aborder la question des échelles d'intervention.

Actuellement, 40 zones de gestion existent au Québec. La plupart des zones de gestion regroupent des territoires très différents, comprenant plusieurs bassins versants ou parties de bassins versants. Est-ce que l'échelle de ces territoires est adaptée ?

Oui, dans un sens, car lors de l'instauration du redécoupage, il était important que tout le Québec méridional soit couvert pour instaurer une véritable gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'échelle de la province. Non, dans un autre sens, car les territoires déterminés ne renvoient, dans la majorité des cas, à aucun sentiment d'appartenance de la part des personnes ou des acteurs qui l'occupent.

Il est fondamental que le PDE, au sens de stratégie commune, soit pertinent dans une optique provinciale pour élaborer des orientations gouvernementales. Il est tout aussi important que ce même PDE soit utile et que les acteurs de l'eau (et le public en général) se l'approprient. Puisque la zone ne fournit pas une échelle pertinente d'appropriation, il y a lieu de déterminer ces territoires d'appartenance dans le cadre du PDE et de les considérer comme un groupe de sous-territoires où le travail va se faire d'une manière bien spécifique.

Lors de la définition des territoires d'appartenance, il faut certes s'attendre à ce que ceux-ci ne correspondent pas nécessairement aux limites d'un bassin versant ou suivent de manière générale des considérations d'échelle hydrographique.

Néanmoins, est-ce un choix éclairé que d'imposer à un groupe d'acteurs une échelle de bassin versant, si celle-ci ne correspond en rien à son territoire d'appartenance ? Si un groupe d'acteurs

souhaite se doter d'objectifs communs vis-à-vis de la ressource eau, l'OBV va-t-il refuser de l'accompagner parce que le territoire visé n'est pas un bassin versant ?

Il est important pour l'OBV de pouvoir travailler avec plusieurs échelles et d'adopter un ensemble d'outils et de stratégies différents pour atteindre les objectifs que se sont fixés les acteurs de chacun des territoires concernés. Les problématiques seront différentes pour chaque territoire, les priorités également et le plan d'action tout autant. Le rôle de l'OBV sera quelque peu différent de celui que nous connaissons actuellement puisqu'il devra alors s'adapter à chacun de ces territoires, de ces publics cibles, en plus de chercher à « leur rendre service » plutôt qu'à leur demander une participation à un processus.

2. Faire jouer un rôle de facilitateur à l'OBV

L'OBV ne devrait pas être une table de concertation, mais un facilitateur qui utilise une table de concertation en tant qu'outil.

Un nouveau rôle pour l'OBV

Lorsque nous parlons du PDE comme un ensemble d'outils, nécessitant une appropriation des territoires et un plus grand usage de la concertation, une nouvelle facette du rôle de l'OBV apparaît. Au lieu de rédiger, déterminer et planifier, celui-ci doit se mettre en retrait, au travers de sa permanence notamment, pour plutôt guider, accompagner, soutenir et animer des réseaux. L'OBV devient un alors facilitateur de la concertation entre les acteurs d'un territoire donné qui ont décidé d'agir pour l'eau.

À titre de facilitateur, l'OBV s'assure que la finalité du processus est la prise en charge des communautés par elles-mêmes, notamment, grâce à l'émergence de leaders. Le PDE, en tant qu'ensemble de stratégies, contient les outils dont a besoin l'OBV pour jouer ce rôle. Présenter l'OBV comme un facilitateur est aidant et facilitant au niveau de la perception de son rôle, qui n'est pas encore compris correctement par tous les acteurs de l'eau puisque certains craignent encore la substitution ou le « vol » de compétences.

L'OBV comme facilitateur agit là où on le sollicite, sur des territoires de taille et de nature très différentes. Il est au service des différentes communautés, les aidant à mieux comprendre leur territoire et à identifier des manières de régler les problèmes.

Mais dans cette approche à la demande, ne perd-on pas ainsi l'échelle du bassin versant ? Pas forcément. L'OBV devient en quelque sorte le garant de la vision globale. Il peut (doit), dans son rôle de facilitateur, aider les communautés à cette prise de conscience de la relation amont/aval et de la notion de territoire hydrographique.

L'OBV doit jouer ce rôle également dans la création de rencontres entre des usagers ayant un intérêt ou une problématique en commun, sur un territoire donné. Il doit être l'animateur de tables de concertation locales, qui reflètent les préoccupations des acteurs impliqués.

En réaffirmant ce rôle, des questions se posent néanmoins. Les OBV sont-ils capables de soutenir ces multiples tables de concertation, en plus de celle de la zone de gestion, à l'échelle de leur

territoire ? N'y aura-t-il pas des choix à faire ? Ne risque-t-on pas d'avantager un territoire plutôt qu'un autre ? L'équité territoriale est-elle possible ? À qui revient la décision ?

L'OBV est déjà doté de la structure nécessaire à cette prise de décision, si cette structure existe et joue pleinement son rôle. C'est la table de concertation à l'échelle de la zone de gestion.

Le rôle de la table de concertation

Dans la majorité des OBV, la table de concertation est plutôt un conseil d'administration. Constatant certaines incompatibilités entre les deux rôles, plusieurs OBV ont séparé les deux. Il y a d'un côté un conseil d'administration, qui gère les affaires courantes et de l'autre, une table de concertation, au sens réel du terme. Cette différenciation est un premier pas, mais est-ce suffisant ?

À l'échelle des zones de gestion de chacun de nos OBV, sommes-nous vraiment une table de concertation représentative, même si tous les secteurs sont représentés ? Jusqu'à quel point l'information est-elle retransmise aux organismes ou au secteur que les administrateurs/membres de la table de concertation représentent ? Quelle est la réelle implication des membres de la table de concertation ? Quel est leur travail ?

Si la concertation locale sera facilitée et probablement relayée par les leaders identifiés des territoires d'intérêt, qu'en est-il du rôle de la table de concertation à l'échelle de la zone de gestion ?

Son rôle est majeur et correspond à celui d'un « conseil des sages » ou d'un comité décisionnel. C'est elle qui peut définir quels sont les territoires d'intervention prioritaires, en regard des portraits physique et social, ainsi que des problématiques qui ont été identifiées par les acteurs de l'eau. Elle est également gestionnaire d'un *Fond d'incitation à l'action*, qui pourrait servir de levier à la mise en œuvre des actions et que nous décrivons plus loin dans ce document.

3. Intégrer les réflexions et proposer des outils sur la planification sociale

Au travers des deux éditions du programme Aller/Retour, mais aussi dans le cadre d'autres événements internationaux auxquels ils participaient, certaines personnes parmi les membres du ROBVQ, dont celles de notre groupe, ont pu recevoir une information privilégiée sur des exemples de mise en œuvre d'une planification sociale de l'eau, telle qu'elle se met en œuvre plus au sud.

Bien sûr, les contextes économiques, politiques et budgétaires sont différents et ce serait une erreur que de vouloir appliquer à la lettre ces principes et de chercher à les transposer au Québec. Néanmoins, les constats précédents démontrent clairement que des éléments majeurs de la mission des OBV sont manquants et que certains de nos objectifs, notamment en terme de participation, ne sont pas atteints ou du moins pas efficacement et durablement. Les stratégies qui permettent la mise en œuvre de la planification sociale permettraient sans aucun doute de compléter le travail des OBV, de faire celui-ci différemment et d'atteindre des résultats plus probants et plus visibles par les communautés dans lesquelles ils évoluent.

Créer un groupe de travail

Afin de continuer à alimenter les réflexions sur la planification sociale et la participation citoyenne, un groupe de travail, composé des personnes manifestant leur intérêt, devrait être créé. Ce groupe devrait pouvoir communiquer facilement, se réunir lors du Rendez-vous des OBV par exemple, et pouvoir faire des recommandations ou des suivis réguliers auprès du conseil d'administration du ROBVQ et des membres en général. De la même manière, ce groupe de personnes devrait se rendre disponible pour assurer une information à la demande et un rôle de soutien technique auprès de leurs collègues.

Proposer des outils de formation en ligne et in situ

Dans le cadre du guide interactif sur la participation citoyenne et la planification sociale, la permanence du ROBVQ devrait rendre accessibles et assurer une certaine forme de promotion des outils qui permettent de mettre en œuvre cette dernière. Elle devrait également, de son côté, pouvoir assumer une certaine forme de soutien technique et de vulgarisation, ainsi que proposer des formations appropriées sur ce thème lors de nos échanges au cours des RDV des OBV.

5.2. Recommandations spécifiques

En plus des recommandations générales, d'autres recommandations, spécifiques aux étapes d'élaboration des PDE, peuvent être formulées.

1. Portrait

Intégrer la dimension sociale

Il faut ajouter au portrait physique un portrait social comprenant minimalement une analyse des liens entre les acteurs et une analyse des représentations sociales.

Utiliser le terme « état des connaissances »

Le mot portrait pour la partie biophysique implique l'idée de l'exhaustivité. Pour mieux correspondre à la réalité des OBV, qui dressent un portrait partiel en fonction des données disponibles, il y aurait lieu de le renommer en « état des connaissances ». Ce terme présente également l'avantage de démontrer une ouverture pour le compléter.

2. Diagnostic

Réaliser une analyse des conflits réels ou potentiels et déterminer les territoires d'intérêt

À l'image de ce qu'est le portrait social pour le portrait physique, il faut adjoindre au diagnostic des problématiques de l'eau une analyse des conflits réels ou potentiels existants entre les acteurs et une identification des territoires d'intérêt, basée entre autres sur le sentiment d'appartenance.

Les territoires d'intérêt sont par exemple ceux où il existe à la fois des acteurs capables de prendre en charge un plan d'action et où la problématique est importante et documentée.

Fournir des outils d'aide à la décision à la table de concertation

C'est notamment grâce à la *définition des territoires d'intérêt* et à l'*analyse des conflits réels ou potentiels* que la table de concertation peut prioriser un projet vis-à-vis d'un autre, lors de l'attribution de fonds ou de ressources humaines pour faciliter la mise en œuvre d'un projet. Des outils de synthèse du diagnostic, croisant le volet social et le volet physique, seraient pertinents.

3. Enjeux

Favoriser l'internalisation des enjeux par les communautés

L'internalisation des enjeux signifie leur appropriation par les acteurs de l'eau et les communautés d'un territoire. Nous connaissons six grands enjeux de l'eau au Québec, qui sont toujours les mêmes (qualité, quantité, sécurité, accessibilité, biodiversité et culturalité). Pour favoriser leur appropriation au niveau local, il y a lieu, pour un territoire d'intervention donné, de faire des liens clairs entre l'enjeu (global) et la problématique (local) grâce à l'implication et la collaboration des citoyens et des institutions. Cet exercice revient à définir ce qui est « en jeu » et permet de prioriser un enjeu (la plupart du temps) parmi les cinq. Cette étape cruciale n'est pas à négliger, car c'est la réalisation ou non de cette étape qui va conditionner la réussite du processus et de la démarche de mise en œuvre d'un plan d'action (*si je ne perçois pas le problème, je n'ai pas d'intérêt pour le régler*).

Développer une vision commune pour chaque territoire d'intérêt

Parallèlement à l'appropriation des enjeux au niveau local, il est indispensable de développer une vision pour le territoire d'intervention. Celle-ci sera intimement liée à l'enjeu principal du territoire et c'est cette vision qui servira de fil conducteur aux acteurs de l'eau et à la population lors de la mise en œuvre d'un plan d'action et de la définition d'objectifs à atteindre. Définir une vision revient à répondre collectivement aux questions suivantes : comment se voit-on dans 5 ans ? Dans 10 ans ? Dans 20 ans ? Vers quoi voulons-nous tendre ? Quelle est notre ligne d'horizon pour les prochaines années ? Plusieurs guides ont été réalisés sur comment développer une vision et l'importance de cette étape, que nous vous invitons à consulter pour parfaire vos connaissances et approfondir vos idées.

4. Orientations, Objectifs, Plan d'action

Axer la planification en fonction des territoires d'intérêt

La planification des actions à entreprendre et tout ce que cela sous-entend doit impérativement être gérée au niveau des territoires d'intérêt, pour trois raisons.

La première d'entre elles est la continuité logique des deux étapes précédentes. Si l'on travaille à déterminer des enjeux territoriaux, que l'on dresse un portrait physique et social sur des territoires d'intérêt, il apparaît difficile de faire autre chose qu'un plan d'action adapté pour chaque territoire d'intervention.

Deuxièmement, dans la plupart des cas, il est complètement irréaliste de penser qu'un OBV va assurer la mise en œuvre et le suivi approprié de son plan d'action à l'échelle de sa zone, avec le budget dont il dispose.

Enfin, un plan d'action adapté à chaque territoire d'intérêt, à chaque contexte, a de beaucoup plus grandes chances d'aboutir qu'un plan global, cherchant à atteindre la résolution, souvent trop ambitieuse, de problématiques globales (érosion, eutrophisation, faune, etc.), en déchargeant sur des acteurs la mise en œuvre d'actions dont ils ne sont pas les initiateurs.

Laisser leur libre arbitre aux acteurs de l'eau

La plupart des plans d'action des OBV n'ont pas été rédigés par les acteurs du territoire, mais bien par leur permanence. Bien sûr, des tables de concertation, des groupes de travail et des CA les ont validés, mais il reste qu'ils n'en sont pas les auteurs et que, pour cette raison, ces acteurs se sentent peu investis de la responsabilité de les mettre en œuvre.

Il est indispensable que les acteurs définissent par eux-mêmes les opérations à réaliser et les buts à atteindre. Ils ont à mettre en œuvre un « plan de match » local, dont ils doivent décider. C'est-à-dire que ce sont eux qui doivent définir leurs propres orientations, les objectifs qu'ils veulent atteindre, et les moyens qu'ils vont se donner pour les atteindre (plan d'action). Le rôle de l'OBV à cette étape est d'agir comme un facilitateur de la démarche, en mettant à la disposition des acteurs de l'eau des personnes-ressources pour répondre à leurs interrogations techniques, en agissant comme un rédacteur-conseiller. En aucun cas, l'OBV ne doit réaliser ce travail à la place des acteurs de l'eau.

Développer le leadership en renforçant les capacités

Le travail de l'OBV peut être grandement facilité si, pour un territoire donné, il existe des leaders capables de prendre en charge une partie du plan d'action, d'en assurer la promotion et la diffusion, en agissant comme un relais dans sa communauté. Ce leader peut être un citoyen, un élu, un propriétaire d'entreprise et bien souvent, il s'ignore en tant que leader ou manque d'outils pour effectuer cette tâche.

L'OBV comme facilitateur a le rôle d'identifier ces leaders et de les outiller pour qu'ils puissent jouer leur rôle naturel dans la communauté dont ils sont issus. Les outiller revient minimalement à les former, à les intégrer dans les processus d'information technique de l'OBV, à les rendre crédibles grâce à de l'information pertinente, entre autres choses. Identifier et disposer d'un ou de plusieurs leaders sur un territoire d'intervention assurera la pérennité de la démarche de l'OBV tout en lui permettant d'effectuer un travail dans plus de territoires de la zone de gestion.

5. Dépôt du PDE au ministère

Considérant le caractère adaptatif du PDE, le processus de dépôt devrait être revu au profit d'un rapport régulier d'avancement, tant pour l'état des connaissances, dans ses deux composantes, que pour l'état d'avancement des projets des différents territoires et leur évaluation.

En effet, dans cette nouvelle optique, il n'y a rien à valider. Seule la compilation de l'activité des 40 zones de gestion intégrée permettra au gouvernement québécois de déterminer des orientations gouvernementales pertinentes et la mise sur pied de programmes adaptés.

6. Mise en œuvre

Une fois le plan d'action réalisé en concertation avec tous les acteurs pour chacun des territoires d'intérêt et une fois les leaders identifiés et formés, il faut passer à l'action. À ce stade se pose très fréquemment et de manière légitime la question du financement des actions.

Si nous revenons au rôle de l'OBV comme étant un facilitateur et non comme un « auteur-réalisateur », la même logique s'applique au volet financier. L'OBV a le rôle d'aider à la recherche de financement permettant la mise en œuvre des actions. Il peut, par exemple, par ses activités de concertation, faire que les acteurs de l'eau se répartissent simplement les coûts entre eux. Dans le cadre d'un plus gros projet, il peut proposer des programmes de financement adaptés ou, si ceux-ci n'existent pas, en proposer la création aux instances gouvernementales.

Malgré tout, quelle que soit la taille du projet à mener, c'est bien la mise de fonds de départ qui est la plus difficile à trouver et que l'OBV ne peut prendre à même son budget, de par sa taille réduite et en raison du cadre de référence, interdisant cette pratique.

Mettre en place un fonds d'incitation à l'action

Le rôle de ce type de fond est justement d'apporter un premier financement minimal pour mettre en œuvre un début d'action et permettre à d'autres bailleurs de fonds de faire leur juste part.

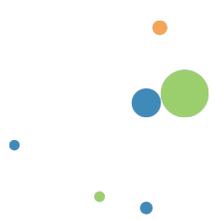
Le fonds d'incitation à l'action pourrait être alimenté par les redevances sur l'eau (à l'échelle de la province), mais aussi par des fonds locaux (transformer le membership en « redevance locale ») et des fonds issus de programmes.

À l'heure actuelle, certains OBV ont adopté cette manière de faire, en mettant en place par exemple un fonds municipal, auquel plusieurs municipalités et MRC participent. Ce fonds sert à intervenir sur le territoire de la MRC et juste sur le sien. C'est une idée, mais d'autres scénarios différents peuvent être envisagés en fonction des volontés locales.

Gérer le fonds d'incitation à l'action

La table de concertation est le lieu tout indiqué pour que les acteurs de l'eau puissent prendre des décisions ensemble, collectivement. Il apparaît donc pertinent que la table de concertation ait également la libre disposition des montants disponibles dans le fonds d'incitation à l'action et que cette dernière définisse ses propres critères de gestion. Elle aurait le rôle important d'attribuer les fonds aux différents projets de la zone de gestion.

Ce budget, qui serait différent de celui du budget de fonctionnement de l'OBV et qui ne pourrait en aucun cas servir à le compléter, pourrait être géré de manière cléricale par la permanence de l'OBV. Celle-ci aurait aussi le rôle de conseil et d'aide auprès des acteurs locaux sollicitant un budget ou une aide financière auprès du Fonds.



7. Suivi et évaluation

Renforcer le rôle de la table de concertation

Puisqu'il est primordial que les acteurs de l'eau soient les auteurs du plan d'action de leur territoire d'intérêt, il est tout aussi important que ce soit ces mêmes acteurs qui assurent le suivi de la mise en œuvre des actions (rendu facilité grâce au travail des leaders) et en fassent l'évaluation.

En effet, dans le cadre où une série d'actions va être réalisée sur plusieurs territoires d'intérêt de taille et de nature différente et où la table de concertation joue un rôle de financement, il est de la responsabilité de cette dernière de valider la pertinence de ses choix tant d'accompagnement que d'investissement.

Les acteurs de l'eau, collectivement, ont la responsabilité de s'assurer que les meilleurs choix ont été faits, et si ce n'est pas le cas, ils doivent proposer des pistes d'amélioration ou de nouveaux mécanismes ou critères pour la mise en œuvre d'actions.

6. Conclusions

Les réflexions issues du Projet Aller Retour 2011 et des constats qui en sont issus peuvent donc se synthétiser en une seule interrogation : souhaite-t-on vraiment faire une gouvernance participative de l'eau incluant les citoyens et acteurs à chacune des étapes, tel que le rapport Beauchamp, la PNE ou encore le cadre de référence des OBV le suggéraient ? Si telle est notre volonté, il est primordial de compléter notre approche scientifique (experte) avec des outils de planification sociale à chacune des étapes du travail d'un OBV et de considérer le PDE comme un ensemble de pratiques et stratégies, plutôt que comme un document scientifique à rédiger dans un délai donné.

Si, par contre, nous souhaitons faire de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant une approche scientifique, basée principalement sur l'utilisation et l'interprétation de données scientifiques, il importe de revoir les mandats dévolus aux OBV et les divers outils d'encadrement existants.

L'équipe du projet Aller Retour est d'avis que la première option est la meilleure et que tout l'intérêt de la GIEBV réside dans l'implication des acteurs et la collaboration avec les citoyens afin de favoriser un passage à l'action concerté pour la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages.



Bibliographie

1. Banque mondiale (1996). The World Bank Participation Sourcebook.
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (2000). L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur - tome 2. Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec.
3. Carcamo Ardon, J. A. (2008). Escalamiento territorial de manejo de cuencas enen el contexto municipal de Valle de Angeles, Honduras. Turrialba, Costa Rica : Centro agronomico tropical de investigacion y ensenanza.
4. Dore, J., Robinson, J., & Smith, M. (2010). Negociate - Reaching agreements over water. Gland (Suisse) : UICN.
5. Gouvernement du Québec (2002). L'eau. L'avenir. La vie. Politique nationale de l'eau.
6. Ministère de l'Environnement (2004). Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires.
7. Mosler, H.-J. (2004). A framework for stakeholder analysis and stakeholder involvement. Lecture for International Water Management Course. Rüslikon-Zürich, Switzerland.
8. Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (2011). Présentation des organismes de bassins versants du Québec - Destinée aux instances gouvernementales et acteurs de l'eau.
9. Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (2005). Objectif développement durable : Comprendre et agir sur son territoire.
10. Vescovi, L. (2010). Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés. Conseil de la science et de la technologie - Perspective STS.



Annexe 1 : Exemples de fiches thématiques de projets

Instauración y apoyo a comités consultivos por cuenca 1

Años de realización Desde 2011 **Organización líder** CAPSA

Tema Percepciones sociales (consulta del público)
Tiempo invertido No es definido

Costo de implementación del proyecto 3 000 \$CA o 1 500 000 colones

Actores implicados Cada comité de cuenca está formado por 8 a 12 participantes de varios sectores

Resumen del proyecto La instauración de comités consultivos para las tres cuencas del territorio permite una consulta continua de una muestra de la población. También favorece intercambios dinámicos y una mejor relación entre el organismo de cuenca y los ciudadanos. Los comités funcionan «virtualmente» y no hay calendario formal de reuniones. Permiten principalmente un mejoramiento de la transferencia de información. Dan también la posibilidad al organismo de cuenca de tener un feedback después de un evento o de una acción.

Fuerzas **Dificultades**

Diversificación de colaboradores	Necesita mucha energía de parte de los trabajadores
Consulta directa del ciudadano	Representa solamente una muestra de la población
Estructura simple, flexible, dinámica y evolutiva	Decaimiento del ánimo de los participantes si el comité no es muy activo
Estímulo de los intercambios y de las ideas	Mala identificación de los deseos al empleo del proceso

Enlaces de hipertexto
www.capsa-org.com



Vivero regional : arbustos para las riberas 2

Años de realización De 2009 a 2012 **Organización líder** MRC Brome-Missisquoi (gobierno regional)

Tema Gestión «adaptativa» (ordenación de riberas)
Tiempo invertido No es definido

Costo de implementación del proyecto 225 000 \$CA o 115 300 000 colones

Actores implicados El Gobierno regional (MRC), unos municipios (gobierno local), el comité de los alcaldes (Conférence régionale des élus), la agencia forestal regional, los hoteles Novotel de la ciudades de Montreal y Ottawa, el ministerio de recursos naturales y de la fauna y dos organismos de cuenca (OBV Yamaska y OBV Baie Missisquoi)

Resumen del proyecto Después de los eventos de 2007 con las cianobacterias, el gobierno regional (MRC) decidió implicarse activamente en la protección de los ríos de su territorio por la instauración de un vivero regional. Este vivero puede producir arbustos a costo bajo y adaptado a las riberas y a la realidad de los residentes. Los organismos de cuenca tienen que identificar los sitios prioritarios para la plantación de los arbustos en colaboración con muchos socios locales. Después, los organismos de cuenca van a coordinar la plantación en todo el territorio.

Fuerzas **Dificultades**

Liderazgo importante de los actores de campo	Organización compleja (equipamiento, mano de obra, transporte)
Resultados concretos y adaptados a las necesidades de la comunidad	El proyecto depende de la voluntad de los residentes
Desarrollo del sentimiento de pertenencia (fuerza regional)	Concordancia a la reglamentación

Enlaces de hipertexto
www.obvbm.org
www.obv-yamaska.qc.ca





Aller-Retour

Vers le partage du savoir
citoyen pour la gestion de
l'eau



Regroupement des Organismes
de Bassins Versants du Québec

2011

